

LES VES UN NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Gignoux a répondu au président du Conseil qu'il était chargé d'un mandat exprès, dont il lui était impossible de se départir, il ne peut donc pas répondre, dans les conditions actuelles, à la convocation du gouvernement.

Toutefois, il a pris acte avec satisfaction de l'esprit de conciliation et d'apaisement qui avait inspiré le gouvernement et il a déclaré que le bureau de la C.G.P.F. serait à la disposition du président du Conseil pour avoir avec lui les entretiens qui pourraient être jugés utiles.

Il a convenu, d'autre part, qu'il appartenait au gouvernement, arbitre constitutionnel entre les citoyens, de prendre l'initiative du dépôt d'un projet de loi. Il a seulement réservé le droit de ses commettants de formuler, au sujet de ces textes, les observations qu'il jugerait utiles, lorsque ceux-ci seraient publiés et de les porter soit devant le Conseil national économique, soit devant les commissions parlementaires.

Une lettre de M. Gignoux à M. Chautemps

Paris, 11 janvier. — M. Gignoux, président de la C.G.P.F., a adressé mardi soir, au président du Conseil, une lettre dans laquelle il confirme le refus de la C.G.P.F. de prendre part à la réunion de mercredi, à l'Hôtel Matignon et expose les raisons qui ont amené l'organisation patronale à prendre cette attitude.

La lettre rappelle tout d'abord les conditions mises par la C.G.P.F. à son acceptation: 1° La participation des diverses organisations ouvrières et patronales intéressées aux pourparlers; 2° L'exclusion des pourparlers de toutes questions dépassant la compétence des organisations professionnelles, telles que les questions de structure.

Or, de l'avis de la C.G.P.F., l'une des conditions n'a pas été remplie car, du côté ouvrier, une seule organisation se voit attribuer le monopole de représentation syndicale.

« La situation ainsi créée, poursuit la lettre, était d'autant moins acceptable pour la C.G.P.F. qu'à deux reprises en trois jours, la voix la plus autorisée de la C.G.T. a clairement exprimé que si les résultats escomptés n'étaient pas obtenus, il serait fait appel à la force des organisations ouvrières pour aboutir à un meilleur succès. »

Rappelant ensuite les violations constantes du droit de propriété et de la liberté du travail qui se sont poursuivies en dépit de la déclaration de Rambouillet, la lettre déclare qu'il n'est pas possible de placer de tels actes sur le même plan que les difficultés de procédure ou d'interprétation de texte mises à la charge du patronat.

M. Gignoux souligne ensuite que si les pourparlers envisagés doivent être consacrés à des questions strictement professionnelles la C.G.P.F. continuera à s'employer activement à leur succès; mais qu'il n'est point besoin pour cela de recourir à une procédure exceptionnelle. Si, au contraire, il s'agit de réformes de structure ou de mesures nouvelles modifiant le régime actuel de la propriété ou des libertés publiques, la C.G.P.F. fait observer que des modifications législatives de cette nature ne peuvent résulter que de l'arbitrage régulier et constitutionnel du gouvernement et du parlement.

M. Joutaux définit la position de la C.G.T.

Paris, 11 janvier. — Interrogé sur la position de la C.G.T. M. Léon Joutaux, secrétaire général de la C.G.T., a fait à la fin de l'après-midi, la déclaration suivante:

« Pour nous, il est impossible que, concernant les conventions collectives par exemple, certains patrons puissent échapper à leur application du fait qu'ils n'appartiennent pas ou qu'ils n'adhèrent pas à l'organisation patronale signataire. »

« Pour éviter ce grave préjudice causé aux travailleurs comme ceux patrons signataires et respectueux de leurs engagements, nous voulons que devienne effective la disposition qui prévoit l'extension à une même industrie, dans une même région déterminée, de la convention collective du travail. »

« La liberté doit être garantie pour le travailleur, et cette garantie ne peut être obtenue que par l'assurance, pour l'ouvrier, qu'on ne refusera pas de l'embaucher et qu'on ne le licenciera pas pour des raisons. De là, notre demande d'organisation de l'embauchage et des licenciements. »

« Réclamer la suppression des bureaux de placement privés où l'exercice le favoritisme n'est pas vouloir le désordre, mais obtenir l'ordre dans la justice par l'obligation pour tous patrons et ouvriers de passer par les offices publics de placement institués par le gouvernement, »

M. CAMILLE CHAUTEUPS a exposé au conseil des ministres les grandes lignes de son projet

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Février a mis au point un projet de loi sur le « travail noir »

Paris, 11 janvier. — Les ministres se sont réunis mardi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Camille Chautemps a adressé ses félicitations à celles du gouvernement et de M. Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, et à la police qu'il dirige, pour le succès de l'enquête poursuivie dans la recherche et la découverte des auteurs des attentats de la rue de Fresbourg.

M. Marx Dormoy a donné au Conseil des renseignements complémentaires sur les affaires en cours.

Il a indiqué qu'il fallait s'attendre à un rebondissement de l'affaire des attentats de l'Étoile.

M. Camille Chautemps a mis le Conseil au courant des incidents d'ordre social qui se sont multipliés depuis quelques semaines. Il a affirmé avec force la nécessité impérieuse et urgente de mettre un terme à une agitation contraire à l'intérêt national.

Il a rendu compte de l'initiative qu'il a prise en vue de confronter les points de vue des organisations patronales et ouvrières. Il en a fait un large exposé des dispositions qui seraient, à son avis, susceptibles de ramener la paix sociale en diminuant le nombre des conflits et en facilitant la solution pacifique.

Le projet sera examiné une deuxième fois au cours d'une nouvelle réunion ministérielle.

Le président du Conseil a conclu en insistant sur le devoir du gouvernement, en regardant l'acte d'équité sociale que constitue le vote d'une telle législation, d'exiger de tous les citoyens le respect absolu de l'ordre public.

Le Conseil a approuvé ces déclarations et donne mandat au président du Conseil de poursuivre ses négociations et de préparer les textes qui seront soumis au Parlement après la consultation des intéressés.

M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, a mis le Conseil au courant de la situation extérieure.

M. André Février, ministre du Travail, a soumis à la signature de M. Albert Lebrun un projet de loi tendant à interdire le « travail noir ».

Sur la proposition de M. Edouard Daulin, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, le Conseil a arrêté la composition, pour l'année 1938, du Conseil supérieur de la guerre. Le général Blanchard, commandant la 7^e région, est nommé membre du Conseil supérieur de la guerre à compter du 1^{er} février 1938 en remplacement du général Huré. Le général Frixoux, directeur de la cavalerie au ministère de la Guerre, est nommé à compter de la même date, au commandement de la 7^e région.

« Si un travailleur a droit au travail, il faut faire que ce droit existe réellement. Il ne peut exister qu'à deux conditions: 1° Qu'il y ait qualité professionnelle égale, l'ouvrier syndiqué ou non ait un même droit à l'embauche; 2° Que le licenciement ne puisse avoir pour motif que la diminution du travail ou la faute professionnelle, à condition qu'en cas de grève décidée légalement à la majorité, les usines soient neutralisées. »

« Malgré toutes les déconvenues que nous a fait supporter la loi de conciliation et d'arbitrage, nous n'en demandons pas la suppression, mais la modification dans le sens de plus de rapidité et de précision pour les sentences rendues surtout concernant le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs. »

« Voilà ce que nous soutiendrons au nom de la Confédération générale du travail. »

La Confédération française des travailleurs chrétiens revendique le droit d'être représentée

Paris, 11 janvier. — Dans une note à la presse, la Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.) déclare qu'elle attend des pouvoirs publics et de ses seuls, la part de représentation à laquelle elle a incontestablement droit dans les pourparlers et discussions tendant à organiser en France le régime du travail.

La C.F.T.C. affirme ce droit au nom des aspects démocratiques, qui veulent que les minorités légitimement constituées aient voix au chapitre, et en vertu de ce fait, aucune organisation syndicale ne groupe effectivement dans notre pays, la majorité absolue des salariés.

Pourquoi l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles ne désire pas assister aux conversations

L'Union des syndicats patronaux des industries textiles de France communique une lettre qu'elle a adressée au président du Conseil et dans laquelle elle expose les raisons qui l'ont empêchée de participer aux conversations.

« Nous sommes heureux de constater que le gouvernement a pris conscience de la nécessité de rétablir l'ordre dans la justice par l'obligation pour tous patrons et ouvriers de passer par les offices publics de placement institués par le gouvernement, »

Les déclarations de Locuty sur les attentats de l'Étoile

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Questionné sur ses occupations dans la journée du 11 septembre, date à laquelle se produisit l'attentat, M. Locuty a affirmé qu'il n'avait reçu personnellement aucune notification.

« Ce jour-là, a-t-il dit, je suis allé chez mon médecin et j'ai déjeuné chez moi. Ma femme venait de sortir de la clinique où elle était soignée pour un accident d'auto, et nous n'avons reçu aucune visite. »

L'ingénieur aéronautique reconnaît qu'il s'était rendu quelques fois dans le café de la rue de Fresbourg, indiqué par M. Locuty. Il a reconnu également qu'il était un habitué du restaurant Drouot, indiqué par M. Locuty.

En attendant que le procureur général ait pris une décision concernant le dédoublement de M. Barré, l'avocat de M. Betteille, le juge d'instruction va à bref délai, interroger M. Adolphe Moreau de la Meuse, mis en cause lui aussi, par le jeune ingénieur.

Celui-ci, d'ailleurs, par l'entremise de son avocat, a demandé à être entendu dans le plus bref délai pour protester contre les faits qui lui sont imputés.

Les congrès des immeubles où se produisirent les explosions ni Locuty, ni Macon

Des photographes de Locuty et de Macon, qui, d'après Locuty, aurait déposé la bombe rue Boissière et serait présentement réfugié en Espagne, ont été montrés à M. Bals, concierge du 4 de la rue de Fresbourg, et à M. Colin, demeurant présentement 106, rue Laurier, qui, remplissant les mêmes fonctions, 45, rue Boissière, au moment de l'attentat.

Ces deux concierges sont considérés à juste titre, comme des témoins, puisqu'ils ont pu fournir un signalement précis des auteurs de l'acte de terrorisme. Ils ont été formés, et n'ont pu reconnaître, d'après ces photographies, les mystérieux personnages qui, sous le costume de livreurs, vinrent déposer les engins explosifs.

Et après avoir longuement examiné la photo de Locuty, M. Bals a dit: « J'ai déjà remarqué ce visage dans un lot de photographes qui m'ont été soumises naguère par des inspecteurs chargés de l'enquête, mais ce n'est pas celui de l'homme que j'ai vu le soir de l'attentat. Celui que j'ai aperçu ne portait pas de lunettes. Il était revêtu d'une cotte bleue d'ouvrier et coiffé d'une casquette. »

De même, M. Colin, s'attachant à identifier le visiteur qu'il aperçut rue Boissière, repoussant les deux épreuves, a précisé: « Aucune des deux photos ne correspond au signalement du criminel que j'ai repéré le soir de l'attentat durant quelques secondes. J'espère que ces deux hommes, puisqu'ils sont arrêtés, seront mis en état de prison. Tant que je n'aurai pas pu les examiner ainsi, il me sera impossible de me prononcer. Celui qui est venu porter une blouse blanche de livreur, j'en suis certain. »

Or, René Locuty a affirmé dans ses déclarations aux enquêteurs qu'il était en complet, coiffé d'un chapeau mou et qu'il portait des lunettes quand il déposa le « paquet », rue de Fresbourg.

La personnalité de Locuty

Fils d'un ancien employé de la Compagnie de l'Est, ancien élève de l'Institut chimique de Nancy, docteur en sciences, officier de réserve, Locuty avait obtenu en novembre 1930, son diplôme d'ingénieur chimiste. Il était entré aux usines Michelin depuis le 1^{er} novembre 1930, après son service militaire.

L'arrestation de Locuty a causé un grand étonnement à Clermont-Ferrand. En effet, l'ingénieur-chimiste des usines Michelin est un garçon effacé qui n'avait jamais manifesté d'activité politique. Il s'était même tenu à l'écart des mouvements sociaux qui ont agité, ces derniers mois, le monde du travail. Il est considéré comme un ingénieur sérieux, passionné pour son métier qui semblait lui réserver une brillante carrière.

Dans la région de Nancy, dans tous les milieux où Pierre Locuty a passé sa jeunesse, son arrestation a provoqué un étonnement qu'un de ses professeurs traduisait en ces termes: « J'en suis absolument suffoqué. »

« Ses professeurs comparent ainsi son portrait: « C'est un garçon bûcheur, appliqué, persévérant. »

« Ses parents qui vivent à Belleville dans une modeste villa, sur les bords tranquilles de la Moselle, ont connu la nouvelle par la presse locale. »

« Nous avons été pétrifiés, déclare aux journalistes les mineurs eux-mêmes, qui croit à l'innocence de son fils. Ce n'est pas lui, dit-il, non, non, c'est impossible. »

« Quand on lui annonce que Pierre Locuty a fait des aveux complets, la douleur paternelle déclare-t-on, est immense. »

« Un si brave garçon; il ne nous a donné que des motifs de satisfaction. Le succès a couronné tous ses examens. »

Effervescence aux usines Michelin

Clermont-Ferrand, 11 janvier. — L'arrestation de l'ingénieur Locuty à Clermont-Ferrand a causé une très grosse sensation.

Une certaine effervescence a régné toute la journée à l'usine Michelin, où plusieurs débrayages se sont produits, notamment entre 14 et 14 h. 30; les ouvriers ont défilé dans l'usine. A partir de 15 h., le travail a repris d'une façon continue.

Une délegation d'ouvriers s'est présentée au chef du personnel pour exiger le renvoi immédiat des personnes impliquées dans l'affaire du « C.S.A.R. ».

Mis en cause par M. Marx Dormoy et M. Pozzo di Borgo demandé à être entendus

Paris, 11 janvier. — On nous communique:

« A la suite du commentaire que nous avons fait, nous avons communiqué officiellement, à l'adresse de la rue de Fresbourg, le général Duseigneur et le duc Pozzo di Borgo demandé à être entendus par le juge d'instruction pour couper court à toute insinuation infamante à leur égard. »

Les conquêtes du féminisme

Paris, 11 jan. — On a distribué mardi aux députés, deux rapports de M. Parmentier tendant, l'un à permettre aux femmes remplissant les conditions exigées par la loi et règlement, — à l'exception naturelle des obligations militaires — l'accès aux fonctions d'avoué; l'autre, l'accès aux postes de juge assesseur dans les tribunaux pour enfants.

N'oubliez pas la TOMBOLA DE LA PRESSE

Le billet: 1 franc
Premier lot: 50.000 francs

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENTS

Word et départements	6 mois, 96 fr.
6 mois, 67 fr.	
1 an, 126 fr.	
France et colonies	6 mois, 60 fr.
1 an, 72 fr.	
1 an, 131 fr.	
Belgique	6 mois, 96 fr.
6 mois, 67 fr.	
1 an, 126 fr.	

Compte chèques postaux: LES 87

IL EST MOINS IMPORTANT D'AVOIR DE BELLES MARCHANDISES QUE DE LES ANNONCER.

Quant à M. Millerand, il est doublement à louer.

En Angleterre, M. Lloyd George, pendant longtemps, eut un seul et unique moyen de publicité: c'était le téléphone. C'était, une jeune femme facétieuse qui s'était admirablement fait sa voix, son intonation, son accent. La parole ougine en abusait, d'où histoires et complications à n'en plus finir.

M. Lloyd George était un réaliste pratique.

Après avoir, sans résultat, sermoné la demoiselle, il l'engagea purement et simplement comme téléphoniste particulière. Ce qui lui permit d'être toujours au bout du fil.

« Il est moins important d'avoir de belles marchandises que de les annoncer. »

DERNIERE HEURE

LES ATTENTATS DE L'ÉTOILE

Jean Maçon l'une des personnes dénoncées par Locuty, est décédé

Epernay, 11 janvier. — Jean Maçon, recherché à propos de l'information ouverte à la suite des attentats de l'Étoile habita Epernay, où son père, qui tenait un petit café, est décédé à la fin de l'année dernière.

Il n'était donc pas allé en Espagne nationaliste comme l'a déclaré Locuty. Jean Maçon était venu voir son père malade en octobre 1937 et avait tenu dit-on, certains propos compromettants.

M. Février, ministre du Travail, a présidé le déjeuner mensuel du Syndicat des quotidiens régionaux

Paris, 11 janvier. — M. Février, ministre du Travail, a présidé mardi, le déjeuner mensuel du Syndicat des quotidiens régionaux.

M. Soustelle, président du syndicat, a déclaré faire sienne l'idée que M. Février a développée quand il a dit, qu'en présence des difficultés actuelles il faut que l'on sache que tout n'est pas possible. Les journaux de province, animés des mêmes sentiments de conciliation et de bonne volonté pour appliquer les lois sociales, lui demandent de s'incliner sur leur sort pour consentir les sacrifices nécessaires à la vie de la presse.

M. Février, dans sa réponse, a déclaré estimer que les difficultés auxquelles se heurtent les divers journaux ne sont pas impossibles à résoudre. Il a rendu ensuite hommage à l'esprit de compréhension dont font preuve les dirigeants des quotidiens régionaux et a terminé en levant son verre à la prospérité de la presse française.

M. de Saint-Quentin est nommé ambassadeur à Washington

Paris, 11 janvier. — M. Doynel de Saint-Quentin, ambassadeur de France à Rome, où il ne s'est pas rendu par suite d'un différend diplomatique, est nommé ambassadeur de France à Washington.

Saint-Brieuc a fait de solennelles obèques à Mgr du Bois de la Villerabel

Saint-Brieuc, 11 janvier. — Les obèques de Mgr du Bois de la Villerabel, ancien archevêque de Rouen, ont été célébrées mardi matin en la cathédrale de Saint-Brieuc, en présence des archevêques de Rennes et de Rouen et des évêques de Vannes, Quimper, Orléans, Bayeux, Poitiers, Séez, Coutances, Annecy et Chartres.

L'éloge funèbre du prélat défunt a été prononcé par Mgr de la Villerabel, ancien archevêque de Rouen, et a été célébré mardi matin en la cathédrale de Saint-Brieuc, en présence des archevêques de Rennes et de Rouen et des évêques de Vannes, Quimper, Orléans, Bayeux, Poitiers, Séez, Coutances, Annecy et Chartres.

L'éloge funèbre du prélat défunt a été prononcé par Mgr de la Villerabel, ancien archevêque de Rouen, et a été célébré mardi matin en la cathédrale de Saint-Brieuc, en présence des archevêques de Rennes et de Rouen et des évêques de Vannes, Quimper, Orléans, Bayeux, Poitiers, Séez, Coutances, Annecy et Chartres.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres: sur Paris, 147/53; sur Bruxelles, 26/42; sur Amsterdam, 0 9/16; sur Copenhague, 0 1/2.

New-York: sur Paris, 338 5/8; sur Londres et Cab. Transf., 500; sur Bruxelles, 108/5.

REVUE DU MARCHÉ DE NEW-YORK

New-York, 11 janvier. — La tendance baissière qui prévalait en Bourse pendant toute la séance d'aujourd'hui s'améliorait légèrement au cours des transactions de fin de session. En clôture, la majorité des pertes de la journée étaient effacées et les sociétés, les automobiles, les chemins de fer et les avions étaient bien achalandés. Les ventes portaient sur 1.510.000 titres.

L'ouverture était ferme et dès le début, les prix s'orientaient à hausse. Au début, cependant, la pression qui se manifestait sur les actions déprimait toute la liste, quoique les transactions fussent alors très étroites. A midi, les gains et les pertes étaient également répartis. En dépit de l'augmentation des cours du cuivre et du plomb, les métaux lourds étaient irréguliers.

Au début de l'après-midi, les transactions, sous l'influence des nouvelles reçues de toutes parts, étaient calmes et restreintes et la tendance généralement à la baisse, les acheteurs réservés après le redressement précédent. Des prises de bénéfices apparaissaient sur les actions et les automobiles. Par ailleurs, le compartiment des utilities était mieux orienté. L'imminence des conférences entre le président et les compagnies permettant d'espérer une « pause » prochaine dans les discussions, les actions des sociétés schalandées: on prévoit que les commandes d'appareils accuseront une augmentation de 25 % en 1938, les cultures et les métaux lourds, les métaux précieux, ont fermé des métaux. La clôture était ferme.

Voici quelques cours de clôture: Bourse des actions: Standard Pacific, 8; General Electric, 44 3/4; General Motors, 37 3/8; Radio Corporation, 7; Standard Oil New-Jersey, 51; U. S. Steel, 10 3/4.

UNE EXPLOSION DANS LE METROPOLITAIN DE MADRID

Nombreux morts et blessés

Londres, 11 janvier. — On apprend qu'une explosion aurait eu lieu dans le métropolitain de Madrid où des explosifs avaient été, paraît-il, entreposés. Un train bondé de voyageurs arrivant sur les lieux au même moment, l'explosion aurait fait un grand nombre de morts et de blessés.

On manque de détails sur les circonstances de cette explosion et sur le nombre exact des victimes, en raison de la censure appliquée par les autorités gouvernementales aux nouvelles concernant cet événement.

Les naufragés du « Guaraja » vont être conduits à Oran

Paris, 11 janvier. — Le sous-secrétaire de la Marine marchande communique:

« D'après des renseignements fournis par la marine nationale le « Guaraja » s'est perdu par grosse mer et brume. Les dix-neuf blessés sont en réalité contusionnés. »

Le vice-amiral Estiva a envoyé sur les lieux la « Pomona » qui est partie d'Alger et ramènera l'équipage à Oran.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 11 janvier

Importations: 3.775 balles. — Américain: hausse; 4; Brésilien: hausse; 4; Egyptien: sahariens, hausse; 8; upper, hausse; 6.

Terme	Préc.	Auj.	Préc.	Jour
Disponible	8.82	8.82	8.80	8.73
Janvier	8.80	8.83	8.83	8.59
Février	8.80	8.80	8.80	8.80
Mars	8.80	8.80	8.80	8.80
Avril	8.80	8.80	8.80	8.80
Mai	8.79	8.79	8.80	8.80
Juin	8.79	8.79	8.80	8.80
Juillet	8.80	8.80	8.73	8.78
Août	8.80	8.80	8.75	8.77
Septembre	8.80	8.80	8.77	8.79
Octobre	8.91	8.91	8.81	8.82
Novembre	8.91	8.91	8.81	8.83
Décembre	8.95	8.95	8.81	8.83

Exportations: 235 balles de port de l'Atlantique, 1.000; au port de Golfe, 30.000; au port du Pacifique, nulles.

Exportations: Pour la Grande-Bretagne, 6.000; France et Continent, 3.000; Japon et Chine, nulles.

Feuilleton de « Journal de Roubaix » du mercredi 12 janvier 1938. - N° 20.

LA MAISON dans LA FORÊT

par Ottwell Binns

adapté de l'anglais par O'NEVES

« Ce ne fut que beaucoup plus tard qu'il revint dans le sentier. Il entendit alors une exclamation sauvage. En se retournant, il vit Miguel appuyé contre un arbre, le revolver en main. Comme Miguel l'avait deviné, l'homme était doublaient armé. »

Miguel n'attendit pas pour voir si l'épave n'était pas en répétition de tirer hors ligne. Il pressa sa monture. La seconde qui suivit, il entendit une détonation et le sifflement d'une balle. Miguel était en possession d'une arme à longue portée; c'était un ennemi dangereux. Boanquet contraignit la mule à un plus grand effort.

VIII

Les cheveux-courts vampaient. Le phélicien était encore deux fois

quelques heures, Boanquet pensa que le meilleur emploi serait une sieste dont il éprouvait le besoin.

Dans le voisinage des ruines de la ville espagnole, il trouva un lieu favorable, aussi désert que Caterina l'avait annoncé. En explorant la place, il eut la bonne chance de trouver une hutte de bambou de construction récente, mais inhabitée. De la propreté de l'intérieur, Boanquet tira la conclusion que le propriétaire n'était pas un Indien. Et cette conclusion fut confirmée par la découverte d'une page d'un numéro d'un journal anglais, épinglée contre le mur, montrant le portrait d'une artiste anglaise aussi célèbre par sa beauté que par son talent.

Aucun Indien, aucun habitant de la contrée n'aurait songé à placer là le portrait. Il avait été attaché par quelque jeune compatriote de Boanquet, romanesquement épris de la star.

Quel Anglais avait pu séjourner ici dernièrement? Sa présence était sans doute restée secrète, puisque Caterina l'avait ignoré.

Ce pouvait être un archéologue — il y avait eu récemment plusieurs expéditions scientifiques pour étudier l'antique civilisation Maya de l'Amérique Centrale — ou peut-être un prospecteur à la recherche d'une mine d'or ou d'argent. Enfin, un fugitif comme lui avait pu chercher asile dans ce désert.

Nogus ne se tourmenta pas longtemps

du problème. L'habitant n'était plus ici et il avait laissé une place nette où lui-même pouvait prendre ses aises.

L'inspection des ruines recouvertes de végétation révéla au colonel plusieurs choses qui retiennent son attention. Des essais de percer les roc avaient été faits; ils n'avaient réussi, gêné par les racines des arbres trois fois centenaires. Pourtant, sous un des monticules, l'explorateur découvrit un couloir creusé et donnant accès à une galerie, telle qu'en percent les mineurs. Les ouvriers s'étaient servis de pics qui gisaient là, rouillés.

Boanquet jeta un regard à l'intérieur et n'y vit rien d'un particulier intérêt. Il revint à la hutte, s'y installa de son mieux et s'endormit bientôt.

Il dormait depuis deux heures quand un bruit de sabot de cheval sur les pierres le réveilla. Les brumes du sommeil instantanément dissipées, Boanquet se leva sur ses pieds. Quelqu'un venait. Ami ou ennemi, mieux valait être prêt à le recevoir.

Était-ce l'amateur de portraits d'étoiles ou un personnage moins inoffensif, un compagnon de l'Indien ou un de ceux qui l'avaient poursuivi, pied chaud, au-delà de la frontière?

Le son s'éloigna, mourut et de nouveau le silence étouffé retomba. Le voyageur avait passé sans s'arrêter. Boanquet sortit de la hutte, examina la position

du soleil et conclut qu'il était l'heure de se remettre en route.

Il avait attaché sa mule à quelques pas; il alla pour la prendre et reçut un choc. La mule n'était plus là.

« Quelqu'un avait volé l'animal. Ce fut sa première pensée. Un examen plus attentif lui apprit la vérité. »

Un bout de rène traînait à terre. La mule avait brisé sa longe; les bruits de sabots entendus étaient le pas de la bête reprenant sa liberté, au mépris de ses maîtres, l'ancien et le nouveau. Tout espoir de la rejoindre serait préemption.

Boanquet ne se troubla pas outre mesure. Même à pied, il serait avant la tombée de la nuit dans le voisinage de l'hacienda, c'était l'important.

« En outre, se sentant ne fut d'abord qu'un jeu. — A la chute du jour, les ombres s'allongèrent, brouillant la piste. Le crépuscule fut très court et Boanquet avait encore un bon mille à parcourir en pleine forêt quand tomba l'obscurité complète. »

La vie nocturne de la forêt commença, avec ses bruits étranges, rugissements, sifflements en chasse, cris de bêtes traquées, danses bruissements d'ailes dans les arbres.

Nogus se sentit frappé à la face et des griffes essuyèrent de s'accrocher. Il repoussa la bête étonnée, mais une minute plus tard, une autre de ces créatures tombait sur son coté. Il sentit comme une piqûre de fin raquet et une

suction. Un frisson d'horreur le glaça, malgré la chaleur de la nuit. Il saisit l'affreuse créature qui prétendait se repaître de son sang. Sa main se ferma sur un corps fourré, l'écrasa furieusement jusqu'à os et la jeta loin de lui avec répugnance.

De ce moment, il n'eut plus de paix d'esprit. Dans les batailles et dans ses rapports avec les hommes, il avait prouvé son courage. Cette obscurité hantée dépassait la résistance de ses nerfs. Ce ne fut qu'au prix d'un effort qu'il vainquit la tentation de prendre sa course. La raison lui montrait que cela ne le servirait pas; sa seule chance était de rester dans le sentier. S'il perdait son chemin et errait dans la forêt...

La pensée l'angoissa et ramena le souvenir de Miguel, à l'épaule blessée l'odeur du sang attirant ces rampiers. Sous le lustre des étoiles, ces petits monstres emplumés tournoyaient en groupes, comme les hirondelles les soirs d'été, mais bien plus nombreux, un léger cliquetis trahissant le mouvement de leurs ailes membraneuses.

Fluctuant fois, Boanquet fut attaqué. Il avait déjà attaché de son visage où de son cou une demi-douzaine de ces féroces bestioles.

Un jour, il avait vu un cheval couvert de ces immenses oiseaux comme d'un manteau de fourrure vivant. Allait-il être ainsi vêtu? Rien alors ne pourrait le sauver. Son imagination lui mon-

tra les successifs combinant une attaque et se ruant sur lui en masse. Il trembla de terreur. Tout à coup, il vit en avant une étoile rouge brillante; un feu. Exultant, il ne s'arrêta pas à se demander qu'il avait allumé ce feu; il courut comme un fou, écrasant des buissons, se heurtant aux troncs d'arbres, ses yeux sur la lueur, ne voyant rien d'autre.

Le feu devint plus proche. Boanquet distinguait deux tentes et des hommes allant et venant autour d'un campement. Cette vue familière lui rendit le sang-froid perdu; il ralentit sa course. Baigné de sueur et à bout de souffle, il se traîna d'imbécille. Il avait été réellement ébranlé. Victime de sa vive imagination, Boanquet avait attendu dans sa lutte avec les viles créatures, contre laquelle la force est impuissante, la limite de son courage.

Maintenant, il s'était réveillé, il réfléchissait. Quoiqu'il n'eût plus de compagnie humaine, il ne se désolait pas vers le camp, courant le risque de tomber de la pelle dans le feu.

Il s'approcha avec précaution. Trois hommes de race blanche étaient là. L'un d'eux surveillait une marmite, un autre à la lumière d'une lampe-torche, étudiait un document, sans doute une carte, tandis que les troisième nettoyaient un rifle.

(A suivre)